

Zeitschrift: Bulletin CILA : organe de la Commission interuniversitaire suisse de linguistique appliquée
Herausgeber: Commission interuniversitaire suisse de linguistique appliquée
Band: - (1982)
Heft: 35

Artikel: Aspects du verbe et temps morphologiques
Autor: Monnerie, Annie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-978155>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aspects du verbe et temps morphologiques

Les temps morphologiques (ou temps de la conjugaison) rendent compte de deux choses essentielles:

1. L'organisation chronologique du procès par rapport au moment du locuteur.

Dans le découpage traditionnel de l'axe des temps, le procès s'organise par rapport au moment du locuteur et se situe dans le passé, dans le présent, ou dans le futur du locuteur.

2. L'aspect, auquel nous nous intéresserons essentiellement dans cet article.

Nous distinguerons;

- l'aspect du procès.

- l'aspect du verbe lui-même.

- 1 – L'aspect du procès: le procès peut être perçu

- en voie d'accomplissement, ou venant de s'accomplir au moment du locuteur.

(opposition présent / passé composé)

- dans le passé: comme un tout limité, ou en dehors de toutes limites.

(opposition passé composé / imparfait)

- unique, ou répétitif (nombre du procès).

- 2 – L'aspect du verbe: GREVISSE cite des verbes comme *pourchasser*, *buvoter*. En fait, l'aspect en verbe se traduit rarement par un morphème spécifique, comme c'est le cas dans ces exemples. On peut entendre pour aspect du verbe, son caractère *duratif* ou *non duratif* (le «temps impliqué» de GUILLAUME), son caractère *perfectif* ou *imperfectif*.

L'aspect du verbe n'a pas de conséquence morphologique directe. Mais l'aspect du procès en est tributaire.

Ainsi, par exemple:

- La notion de duratif et de non duratif a des conséquences sur l'emploi du présent et du passé composé comme accompli (*J'ai trouvé un portefeuille*, et non **Je trouve un portefeuille*); ou encore sur l'emploi du passé composé et de l'imparfait (*Je sortais quand il est arrivé*, alors que **Je sortais quand il a mangé* est impossible).

- La distinction perfectif/imperfectif rend compte des emplois du présent et du passé composé avec des séquences non verbales (*depuis . . . , il y a . . .*)

Il téléphone depuis une heure.

Il a téléphoné il y a une heure.

mais

Il est parti depuis une heure.

Il est parti il y a une heure.

1 – Verbes duratifs – Verbes non duratifs

1.1 Présent / passé composé comme accompli

Le français ne dispose pas, pour marquer l'accompli du présent, d'une forme spécifique, préfixe ou suffixe, comme cela existe dans certaines langues. Et l'opposition d'aspect se confond morphologiquement avec l'opposition de temps. Quand on dit: *ça y est, j'ai mangé* ou *j'ai mangé dans ce restaurant l'an dernier*. «Ca y est, j'ai mangé», traduit un accompli du présent. «J'ai mangé dans ce restaurant l'an dernier», est réellement un temps du passé. On emprunte donc les marques du temps de la conjugaison pour traduire l'accompli du présent. Ceci recouvre, en fait, une réalité logique. En effet, dans la mesure où une action est accomplie, elle appartient déjà au passé. Mais, alors que tous les verbes du français se prêtent à l'emploi du passé composé comme temps du passé, c'est au niveau de la notion d'accompli du présent que la distinction *duratif – non duratif* va avoir des incidences. En effet certains verbes appelleront l'accompli du présent (c'est le cas des verbes non duratifs) d'autres exclueront l'accompli du présent (c'est le cas des verbes particulièrement duratifs).

Dans la mesure où le procès ne dure pas, on peut difficilement le saisir dans son accomplissement. Par exemple, on ne dira pas: *je trouve un portefeuille*, mais *j'ai trouvé un portefeuille*. Le caractère non duratif du verbe favorise donc l'emploi du passé composé comme accompli du présent, au détriment de l'emploi du présent. Par contre on peut dire: *je trouve un journal dans ma boîte tous les matins*. Bien que le procès ne dure pas, le fait qu'il se répète permet alors l'emploi du présent. De la même manière, dans la mesure où il y a une négation, l'emploi de cette négation rend à nouveau possible l'utilisation du présent, le fait n'étant pas réalisé et n'apparaissant donc plus comme un accompli. «*J'ai trouvé un portefeuille*», «*je ne trouve pas mon portefeuille*». Certes, on peut éga-

lement dire: «*je n'ai pas trouvé mon portefeuille*». La nuance est alors stylistique. «*Je ne trouve pas mon portefeuille*», implique que le procès (le fait de chercher) continue. «*Je n'ai pas trouvé mon portefeuille*» implique, au contraire, que l'on a renoncé à chercher.

Inversement, avec les verbes particulièrement duratifs (habiter, tenir . . .) on rencontrera fort peu l'emploi du passé composé comme accompli du présent. On ne dira pas: *j'ai habité à Paris*, pour marquer que le procès vient de se terminer. Il existe quelques cas exclusivement littéraires, hérités du latin, comme *elle a vécu Myrto, la jeune Tarentine* où on a un passé composé pour marquer un accompli avec un verbe duratif; mais ce n'est pas une structure acceptable en français courant.

1.2 Passé composé / imparfait

Si l'aspect ne possède au présent aucune marque spécifique, puisque l'opposition des temps morphologiques présent-passé composé rend compte également d'une opposition de temps, on peut considérer que l'opposition passé composé-imparfait rend compte uniquement d'une opposition d'aspect. Le passé composé présente le procès comme un tout limité dans le passé; l'imparfait le présente dans son accomplissement mais non encore achevé à un moment du passé pris comme repère et non comme fin du procès. GUILLAUME parle de décadence engagée et d'incidence perspective. Puisqu'il s'agit d'une opposition de point de vue, tous les verbes *a priori* devraient se prêter aussi bien à l'emploi du passé composé que de l'imparfait.

En fait, plus un verbe est non duratif, moins il a de chance d'être saisi dans son accomplissement. Il apparaîtra donc plus facilement au passé composé. Ce n'est pas une règle impérative, c'est une question de fréquence.

Comme verbes non duratifs, on peut citer des verbes de mouvement *sortir, partir, arriver, entrer, s'asseoir, se lever, tomber, etc . . .* Par exemple, *Hier je suis sorti à 7 h.* ou d'autres verbes comme *mourir, naître, perdre, trouver, laisser, oublier, tuer*, ces verbes apparaissent donc surtout au passé composé.

Toutefois, il existe des cas où on les rencontre à l'imparfait, par exemple: *je sortais quand il est arrivé*. Alors que *je sortais quand il a mangé* n'est pas possible, «*Je sortais quand il est arrivé*» est acceptable et même fréquent parce que la durée impliquée par le premier verbe est au moins aussi longue que celle impliquée par le second; tandis que dans l'autre exemple l'impossibilité vient du fait que la durée impliquée par le premier verbe est moins longue que la durée impliquée par le deuxième.

De même dans un emploi cette fois stylistique, on rencontre très souvent des phrases comme: *en 1802 Victor Hugo naissait à Besançon*, où l'on a un verbe en principe non duratif employé à l'imparfait. C'est un fait que l'on présente dans son accomplissement pour en souligner l'importance. Ce procédé, littéraire au départ, est de plus en plus utilisé dans les journaux et perd de plus en plus sa force. Pour un simple compte rendu d'accident on trouve: *hier au Pont de Sèvres un chien se faisait écraser*. Dans les reportages sportifs on rencontre également ce procédé: *un tel saisissait le ballon, le passait à X ou Y*.

Voyons maintenant le cas des verbes duratifs, où un verbe marque un procès qui dure. Il peut ou bien être saisi comme un tout limité dans le passé, ou dans son accomplissement. Par exemple, dans la phrase: *j'ai vécu à Paris pendant 10 ans*, on emploie le passé composé parce que le procès a duré une certaine tranche de temps dans le passé. La notion de limite n'est pas forcément traduite par un complément de temps. Par exemple, on ne dira jamais: *je marchais jusqu'à la rivière*; mais «*je marchais vers la rivière*». Cet exemple montre que la limite peut être temporelle ou spatiale. Il arrive que seule la fin de l'action soit explicitée comme dans l'exemple: *j'ai vécu à Paris jusqu'à mai 68*; enfin c'est parfois toute une proposition qui marque la limite de l'action: *j'ai vécu à Paris jusqu'au moment où j'ai eu ma licence*. Au contraire si le verbe est à l'imparfait, le procès est présenté dans son accomplissement. *Cette année-là j'habitais à Paris, j'ai rencontré mon mari*. (D'ailleurs, dans les grammaires traditionnelles, on dit aussi que la proposition où le verbe est à l'imparfait sert généralement de cadre à une autre action relatée au passé composé) *je lisais ce livre quand il est entré. Jean dormait quand je suis sorti*. Et on peut opposer des phrases comme *j'ai appris l'anglais en deux ans. J'apprenais l'anglais quand j'ai rencontré X. J'ai attendu mon fils jusqu'au soir. J'attendais l'autobus quand l'accident s'est produit. Hier j'ai travaillée de 9 h. à midi. Hier je travaillais, le téléphone a sonné*.

Cependant si aucune référence de temps n'est donnée ou si cette référence reste équivoque, il y a possibilité d'emploi des deux temps. Par exemple, on peut dire *Hier il a fait beau. Hier il faisait beau*. C'est l'emploi du temps qui va donner un sens à une expression au départ équivoque. Dans: *cette année-là, il vivait à Paris*; le «*cette année-là*» est perçu comme point de repère et non pas comme tranche de temps. Au contraire, si on dit: *cette année-là, il a vécu à Paris*. «*cette année-là*» apparaît comme une tranche de temps.

Envisageons maintenant le cas de répétition. Pendant très longtemps on a considéré que l'imparfait était le temps de la répétition. En fait,

aucun temps du passé ne marque à lui seul la répétition; c'est toujours, ou presque toujours, un autre élément que le verbe lui-même qui traduit cette notion. On peut dire: *pendant deux ans, je me suis levé tous les matins à 5 h. Cette année-là je me levais tous les matins à 5 h.* Ce qui est alors déterminant c'est le point de vue dont on envisage l'action. Si l'action se répète, à l'intérieur d'une tranche de temps, on a le passé composé; si au contraire on ne considère pas les limites de l'action on a l'imparfait; certes l'emploi de l'imparfait redevient alors possible avec des verbes non duratifs.

2 Verbes perfectifs – verbes imperfectifs

Considérons le verbe «partir». Quand on dit: *Il est parti hier à 7 h.* «il est parti» marque un fait ponctuel, un fait passé. *Pierre est là? Non il est parti;* on peut considérer ce «il est parti» comme un accompli du présent. *Pierre habite toujours ici? Non, il est parti depuis 2 ans.* A ce moment-là, le «il est parti» marque presque un état qui dure actuellement, ceci a des incidences au niveau de l'emploi de «il y a» et «depuis». En effet, dans la majorité des cas, «depuis» appelle le présent, «il y a» appelle le passé composé. Cette règle générale n'est plus vraie avec des verbes comme «partir». Je peux très bien dire: *Il est parti il y a une heure* ou *il est parti depuis une heure.* A ce moment-là il y a une nuance de sens, mais qui reste infime. Quand je dis: *Il est parti depuis une heure* j'insiste sur l'état qui dure. Dans *Il est parti il y a une heure* j'insiste sur le fait ponctuel. On peut noter d'ailleurs que le phénomène est le même avec des verbes comme «voir» ou comme «téléphoner» lorsqu'ils sont accompagnés d'une négation. On dira par exemple: *Je n'ai pas vu ma sœur depuis 2 ans* tout simplement parce qu'on peut considérer que «l'état de ne pas voir» dure.

Peut-on donner une liste des verbes perfectifs et imperfectifs? BENVENISTE dans *Problèmes de linguistique générale*, propose une liste des verbes qui admettent l'auxiliaire «être» au passé composé: *aller, venir, devenir, intervenir, survenir, retourner, accourir, partir, arriver, rester, rentrer, sortir, naître, éclore, mourir, décéder, tomber, échoir, monter, descendre.* Il donne comme définition: *Ces verbes dénotent des mouvements instantanés qui n'ont ni durée ni avenir, dont la réalité coïncide avec leur réalisation et qui ne peuvent se poursuivre sans se nier. Naître ou mourir, entrer, sortir, autant de seuils franchis après lesquels l'acte disparaît pour laisser place à l'état qu'énonce le parfait.* Ceci peut correspondre assez bien à une définition du verbe perfectif. Et pour BENVE-

NISTE l'auxiliaire être, qu'on emploie avec ces verbes, marque l'acquis d'opérations. Pourtant, on ne peut pas limiter, à mon avis, la notion de verbe perfectif à cette liste. D'autres verbes, comme «*disparaître*», peuvent être classés comme des verbes perfectifs.

Il a disparu depuis 2 jours est une phrase très correcte et peut marquer un acquis de situation, aussi bien que *elle est partie*. D'autre part, la notion de verbe perfectif ne coïncide pas avec la notion de non duratif.

Certains verbes perfectifs peuvent être considérés comme plus ou moins duratifs: «*se réveiller, s'endormir, se lever*» etc. . . Enfin, les verbes pronominaux et les verbes symétriques présentent des caractéristiques intéressantes. Des verbes comme «*commencer*» ou «*se lever*» (verbes perfectifs) ne fonctionnent pas comme «*partir*», avec *depuis*. En effet, je dirai: *elle se lève; elle s'est levée il y a 10 minutes; elle est levée depuis 10 minutes*. Dans la mesure où le verbe pronominal a une forme passive possible, la forme passive marque l'état et le passé composé avec la voie pronominale marque le fait ponctuel. De la même manière, on dira: *La séance commence. La séance a commencé il y a 10 minutes. La séance est commencée depuis 10 minutes*. On a donc ici différentes possibilités d'expression qui se relaient.

Conclusion:

Le présent, le passé composé et l'imparfait sont, on le voit, d'un maniement très délicat en français. Et, dans une perspective pédagogique, il semble bon d'en introduire très progressivement les emplois.

On commencera bien entendu par les valeurs les plus fréquentes:

- les verbes non duratifs apparaîtront au passé composé dans un premier temps. Quant aux autres verbes, ils seront employés soit avec le passé composé, soit avec l'imparfait, la précision de temps ou le repère choisi justifiant cette opposition.
- pour «*il y a*» et «*depuis*», on se limitera aux structures
il y a . . . , + passé composé
depuis . . . , + présent

Les emplois plus particuliers (comme *depuis* . . . , + passé composé) seront vus ultérieurement.

Quant aux valeurs stylistiques, elles seront réservées à la dernière phase de l'apprentissage.

Annexe: Proposition d'explication grammaticale pour des étudiants étrangers de fin de niveau I.

Synthèse des emplois du passé composé et de l'imparfait

– Niveau II –

(Etiquettes T.F.)

- I –
- | | |
|-------------|---|
| J'ai trouvé | un portefeuille
un stylo
une montre
des clés |
| J'ai perdu | mon portefeuille
mon stylo
..... |

Le passé composé est obligatoire avec ces verbes puisque lorsqu'on dit cette phrase la chose est déjà faite!

On ne peut pas dire: «Je trouve un portefeuille». Le présent est impossible.

- II –
- | | | |
|--------------|---------------------------------------|-----------------|
| Hier | J'ai trouvé
J'ai perdu | un portefeuille |
| Hier
Hier | Pierre est sorti
Pierre est arrivé | |

On parle ici d'une action passée qui n'a pas duré. En effet le sens même de ces verbes marque une action qui ne dure pas.

On peut dater plus précisément encore cette action:

- III –
- | | | |
|------|--|------------|
| Hier | J'ai trouvé ...
Pierre est arrivé | à 7 heures |
| Hier | J'ai regardé la T.V.
J'ai lu
J'ai travaillé
J'ai écouté des disques | |

Ces verbes marquent tous une action qui dure; mais en les employant au passé composé on montre que l'action a duré un

certain temps, «une tranche de temps» qu'on peut préciser. On peut dire en effet:

Hier	J'ai regardé la T.V. J'ai lu J'ai travaillé J'ai écouté des disques	Jusqu'à 7 heures de 5 h à 7 heures pendant 2 heures un bon moment
------	--	--

IV – Ces mêmes verbes (qui marquent une action qui dure) peuvent être employés à l'imparfait; mais si on les emploie à l'imparfait la phrase n'est pas terminée:

Hier	je regardais la T.V. je lisais je travaillais j'écoutais des disques	
------	---	-------

On attend une suite, par exemple:

Pierre est arrivé

On peut dire aussi:

Hier	je regardais la T.V. je lisais je travaillais j'écoutais des disques	quand au moment où	Pierre est sorti Pierre est arrivé
------	---	-----------------------	---------------------------------------

ou encore:

Hier	Pierre est arrivé	quand au moment où pendant que	je regardais la T.V. je lisais je travaillais j'écoutais des disques
------	-------------------	--------------------------------------	---

V. 1	Autrefois	je regardais la T.V. je travaillais je lisais j'écoutais des disques	tous les jours
------	-----------	---	----------------

«Tous les jours» marque la répétition.

«Autrefois» n'exprime pas la durée pendant laquelle l'action s'est répétée.

Mais si on le remplace par une expression qui marque la durée pendant laquelle l'action s'est répétée, on ne peut plus employer l'imparfait.

V. 2	Pendant 2 ans	j'ai regardé la T.V. j'ai écouté des disques	tous les jours
------	---------------	---	----------------

Bibliographie

- BENVENISTE, E. (1974): *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.
DUBOIS, J. (1967): *Grammaire structurale du français. Le verbe*, Paris, Larousse.
GUILLAUME (1929): *Temps et verbe*, Paris, Champion.
HARRIS, Z.S. (1976): *Notes du cours de syntaxe*, Paris, Seuil.
JACOB, A. (1970): «Les exigences théoriques de la linguistique selon Guillaume», *Études linguistiques 10*, Paris, Klincksieck.
POTTIER, B. (1974): *Linguistique générale*, Paris, Klincksieck.